

QUAND UN CONFLIT EN SUSCITE UN AUTRE

EDITO

C'était inévitable. La guerre en Ukraine a immédiatement fait surgir des craintes relatives à la disponibilité future des productions russes et ukrainiennes, pour lesquelles ces deux pays sont des acteurs prépondérants sur les marchés mondiaux. Grands fournisseurs de blé, de maïs, de tournesol, voire de volaille, mais aussi d'engrais, ils approvisionnent de nombreux pays. C'est pourquoi, dans le paysage agricole, s'est rapidement imposée la question de savoir si l'UE serait en mesure d'accroître ses productions pour compenser, au moins partiellement, la raréfaction des productions russo-ukrainiennes. Pour y parvenir, certains ont fait valoir que la stratégie Farm to Fork devait être réexaminée, tandis que d'autres y sont hostiles. Quelle est la signification de ce clivage ?

A prendre appui sur le marché mondial du blé ou de toute autre céréale, on sait que le nombre de pays producteurs et exportateurs est assez réduit. Il s'agit, selon la qualification habituelle en économie, d'un oligopole. Face à eux, une multitude d'acheteurs qui, en la circonstance, éprouvent durement une hausse des prix amorcée depuis plus d'une année, et qui sont désormais confrontés à des risques potentiels de pénuries alimentaires. Afin de contenir les soulèvements populaires qui accentueraient l'instabilité géopolitique ambiante, certaines voix se sont fait entendre pour que Bruxelles desserre les freins à la production, et que les producteurs des Etats membres répondent à la demande mondiale, notamment celle qui se forme en Afrique du Nord et Subsaharienne, au Moyen-Orient, et dans une partie de l'Asie.

Cette perspective, dont les fondements relèvent en quelque sorte d'une obligation morale envers les populations les plus vulnérables, a heurté, il fallait s'en douter, les thuriféraires de la transition agro-écologique, qui ont vu dans la revendication d'assouplir la stratégie Farm to Fork, un moyen de contourner l'ambition européenne de tendre vers une agriculture décarbonée, c'est-à-dire de préserver le modèle d'agriculture intensive. Il y aurait, selon eux, suffisamment de disponibilités en grains dans le monde pour approvisionner les pays les plus dépendants et les plus exposés aux répercussions agricoles de la guerre en Ukraine, sans pour autant indiquer quels seraient les instruments idoines pour parvenir à nourrir les quelque 900 millions d'individus encore en état d'insécurité alimentaire, et qui le seront sans doute davantage demain, faisant fi au passage du message du Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, selon qui nous ferions face à des « ouragans de famines ».

Le front guerrier russo-ukrainien en a ouvert un second, plus feutré mais néanmoins réel et opposant deux visions de l'agriculture et, somme toute, du monde. La première de ces visions, tournée vers le court terme, avance que, en situation de guerre, il est impératif de produire pour nourrir des populations en grandes difficultés, impératif qui trouve son fondement dans une approche que l'on peut qualifier d'humaniste, renouant avec un vieux discours, pour qui il fallait « produire ou mourir ». Une telle vision n'est évidemment pas dépourvue d'intention économique, puisque la perturbation des circuits de commercialisation occasionnée par la guerre en Ukraine, offre aux producteurs européens l'opportunité de récupérer quelques parts de marché, en exportant davantage de céréales vers le Bassin Méditerranéen. Une vision d'ailleurs partagée par les pouvoirs publics français, jusqu'au sommet de l'Etat.

La seconde vision s'inscrit sur un horizon de plus long terme. Estimant à longueur de tribunes, que tout allègement du processus de transition agro-écologique hypothéquerait dangereusement l'efficacité de la lutte contre le réchauffement climatique, les composantes de cette vision ont manifestement été entendues par la Commission européenne, qui, dans sa récente feuille de route, n'a que très partiellement retourné le Farm to Fork, puisqu'elle se limite à une action sur les ja-

chères, rappelant qu'il ne saurait être question d'aller plus avant. Beaucoup pensent que la mise en culture de ces hectares inutilisés n'aura que peu de répercussion sur les volumes produits.

Il y a donc un conflit de temporalité. Les uns voient court, car il est urgent de répondre à l'insécurité alimentaire. Les autres se projettent à plus long terme, afin justement de ne pas alourdir les contraintes pesant sur les conditions de production en agriculture. Autant dire que la « climatisation » du monde porte en elle des tensions profondes. Hier sous-jacente, aujourd'hui franche et nette, une ligne de démarcation s'installe durablement entre ceux qui, héritiers en quelque sorte des fondateurs de l'économie, voient dans la production le levier de la richesse, celle-ci étant vue, historiquement, comme la source même de la modernité et de la puissance d'un Etat (tournons de ce point de vue les yeux vers la Russie), et des acteurs qui, fondamentalement, remettent en cause les fondements mêmes de l'économie, convaincus que c'est l'économie, en tant que « science de la richesse » qui, depuis le XVIIIe siècle, est responsable de la dégradation du monde. Ils affichent alors leur priorité dans la cause écologique, et moins dans la formation des richesses (on dirait aujourd'hui, dans la création de valeurs), oubliant, par conviction, que tout modèle productif, quel qu'il soit, n'a qu'une durée de vie limitée.

Cette ligne de démarcation entre deux visions du monde agricole serait bien trop réductrice si l'on omettait d'indiquer qu'il en existe une troisième, médiane. Elle consiste à admettre la nécessité de produire davantage mais selon des pratiques culturelles plus économes en intrants.

Cette guerre aussi fera des victimes. De son hypothétique et encore lointaine issue dépendra l'avènement d'un nouveau paradigme productif en agriculture, et même au-delà, industriel. Mais l'histoire montre, pour qui veut bien s'en soucier, que la transition d'un modèle à un autre, d'une organisation de la société à une autre, demande du temps, des moyens, et qu'elle se distingue bien souvent par des larmes, quand ce n'est pas du sang. On est de ce point de vue en terrain connu. Car comme disait l'autre, l'ancien monde ne veut pas mourir, et le nouveau éprouve des difficultés à éclore. Entre les deux, les monstres sont en embuscade.

Décidément, et pour conclure, le rêve de l'économiste britannique J.-M. Keynes (1883-1946) de voir la lutte pour les subsistances s'éteindre sous le poids du progrès, ne s'est toujours pas réalisé. Se nourrir, se vêtir, se loger, se chauffer... n'est-ce pas le monde réel, loin du monde fictif qui est pourtant présenté comme supérieur ?

Contact : Thierry POUCH

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

La France comptait à la mi-avril 1265 foyers de grippe aviaire. Le Sud-Ouest de la France est touché depuis fin 2021, mais l'épizootie s'est désormais étendue aux Pays de la Loire et commence à atteindre la Bretagne. Alors que ces deux régions représentent respectivement 20 % et 33 % des effectifs de poulets de chair (Agreste, chiffres 2020), les enjeux sont de taille pour une filière qui a connu et connaît actuellement de profonds changements.

Le contexte historique de l'émergence des élevages de poulets de chair dans le Grand-Ouest français constitue en soi une parfaite illustration des mécanismes de différenciation sociale des systèmes de production agricoles d'après-guerre. Le mouvement de moto-mécanisation généralisé dans les années 1950, à la fois sur les systèmes de culture et d'élevage, requiert non seulement une capacité d'investissement non accessibles à toutes les exploitations, mais entraîne également une diminution du besoin en main d'œuvre salariée dans les plus grandes exploitations. Par voie de conséquence, parmi les micro-exploitations vendant leur force de travail aux grandes exploitations, certaines font alors le choix de développer un atelier de poulets de chair qu'elles peuvent rentabiliser sur de faibles surfaces, en achetant l'aliment aux fabricants¹.

Une contrainte foncière encore visible aujourd'hui, et ce même après les vagues de concentration des exploitations, renforcées par les crises qui ont touché le secteur avicole : la SAU par exploitation spécialisée en production porcine ou de volailles est de 53 ha en moyenne, contre 65 ha pour la Ferme France (données Agreste du recensement agricole 2020). Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations rattachées à l'OTEX porcs et volailles a diminué de 10 000 exploitations, soit - 36 %, un effondrement. En parallèle, la production de poulets de chair s'est accrue de 11 %, atteignant en 2020 plus de 1,14 million de tec.

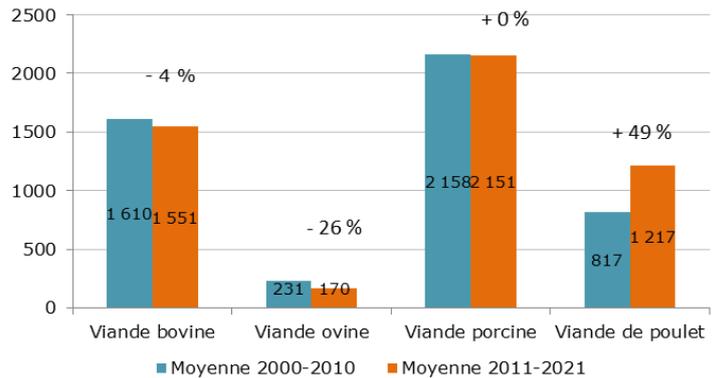
Forte dégradation de la balance commerciale

La hausse du niveau de production n'a toutefois pas été suffisante pour accompagner l'explosion de la demande intérieure. La consommation de viande de poulet a bondi de + 49 % entre 2000-2010 et 2010-2020, à rebours de toutes les autres catégories de viandes, y compris des autres volailles. Cette progression s'est traduite par une dégradation de la balance commerciale de la France sur la viande de poulet : une progression des volumes importés - + 113 % entre la moyenne 2000-2010 et celle des années 2011-2021 - à laquelle s'ajoute un tassement des exportations (- 3 %). Le solde commercial est passé dans le négatif depuis 2014.

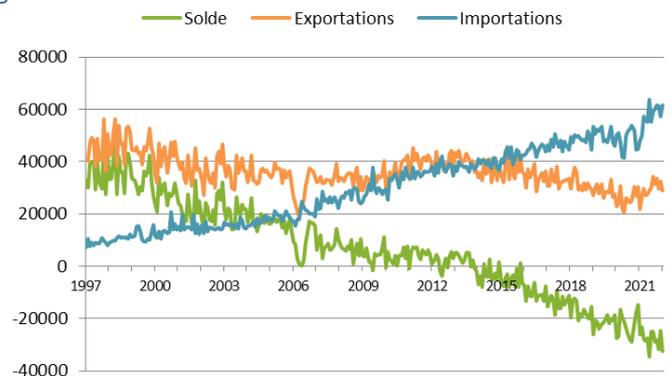
La grande majorité (plus de 80 % en valeur) des importations de viande de poulet provient de nos concurrents européens : Belgique, Pologne (cet Etat membre est d'ailleurs devenu le premier producteur de viande de poulet de l'UE, avec 20 % des volumes), Pays-Bas, Allemagne, Espagne, en premier lieu, loin devant le Brésil et l'Ukraine, souvent cités. Et les consommateurs ne sont pas les plus responsables de cet état de fait : selon l'interprofession de la volaille de chair (Anvol), 90 % des poulets consommés à domicile sont d'origine française, alors que dans la RHD ils sont, à l'inverse, importés à 80%²... D'après FranceAgriMer, il faut y voir la conséquence d'un manque d'investissements de la part des

industriels français dans la modernisation de leurs outils, engendrant un déficit de compétitivité vis-à-vis de leurs concurrents européens pour un marché de la RHD à la recherche d'un coût matière bas³. Depuis le 1er mars 2022, l'affichage de l'origine de toutes les viandes servies en restauration hors domicile est obligatoire, y compris donc pour la volaille, ce qui pourrait encourager la RHD à augmenter les approvisionnements français. Il convient également de rappeler que cette évolution provient des répercussions des Accords de Marrakech, signés au GATT/OC en 1994, qui ont porté un lourd préjudice à la filière avicole.

Graphique 1 : Evolution de la consommation de viandes en France, en volumes (milliers de tec) - Données Agreste



Graphique 2 : Balance commerciale de la France, viandes et préparations de poulet (en tec) - Données Agreste



Les premiers clients des exportations de viande de poulet venant de France sont l'Allemagne, qui représente 19 % des exportations en valeur, suivie de la Belgique (16 %), de l'Arabie saoudite (11 %), du Royaume-Uni et de l'Espagne. Le débouché saoudien n'est toutefois plus ce qu'il était : les parts de marché de la France, qui atteignaient 45 % dans les années 1990, n'ont depuis que reculé pour passer sous la barre des 10 % en 2020. Le Brésil surplombe désormais ce marché, et l'Ukraine est également venue prendre des parts de marché aux poulets français. Une chute précipitée par la fin des restitutions aux exportations en juillet 2013, sur décision de la Commission européenne, dans le cadre des négociations de l'OMC. La grippe aviaire fait aujourd'hui peser une menace supplémentaire sur les flux d'export, l'Arabie saoudite ayant déjà par le passé stoppé les importations de poulets issus de régions touchées par l'épizootie.

¹Raffray M., Devienne S., Martel G. (2014), Diagnostic agricole dans le pays de l'Aven : Département du Finistère, AgroParisTech, 85p.

²<https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/un-poulet-sur-deux-consomme-en-france-est-importe-les-eleveurs-francais-en-reconquete-e0e76f9e-3736-11ec-ab21-1bf21e9d8471>

³FranceAgriMer (2021), Compétitivité de la filière française volaille, 20 p. <https://www.itavi.asso.fr/publications/performances-techniques-et-couts-de-production-en-volailles-de-chair-resultats-2018>

⁵<https://www.itavi.asso.fr/publications/les-indices-itavi?specie=7&order=date>

Explosion du coût de l'aliment

Une crise sanitaire qui intervient alors que la filière est confrontée à une hausse inédite du coût de l'aliment, qui constitue le premier poste de dépenses dans les élevages de poulets de chair (tableau). Or, depuis la fin de l'année 2020, l'indice ITAVI du coût de l'aliment ne fait que grimper. Entre août 2020 et mars 2022, il s'est renchéri de 60 % pour le poulet standard, et de 59 % pour l'aliment sans OGM destiné aux poulets Label rouge. Les postes énergétiques sont également en hausse depuis plusieurs mois : + 8 % sur l'année 2021, mais + 26 % sur février 2022 avec un emballement depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.

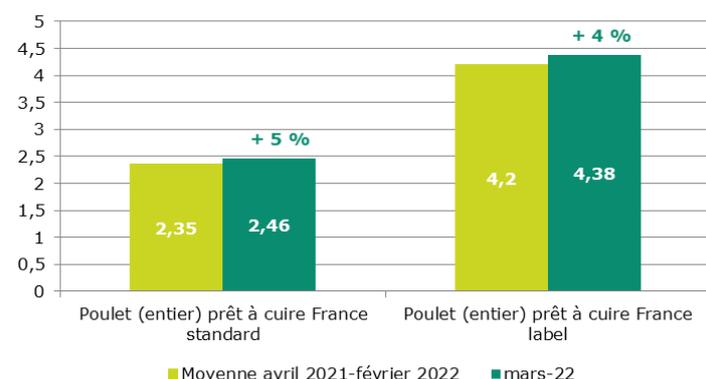
Le plan de résilience annoncé par le gouvernement en mars dernier cible notamment les élevages de volailles qui pourraient, s'ils respectent les critères, voir les surcoûts liés à l'aliment et à l'énergie être pris en charge par les pouvoirs publics.

Tableau : part des postes aliment et énergie dans le coût de production (main d'œuvre incluse)

2018	Poulet standard	Poulet certifié	Poulet Label rouge	Poulet biologique
Aliment	55%	57%	48%	62%
Chauffage	3%	2,4%	2,5%	1,9%
Electricité	1,1%	0,76%	0,32%	0,32%

Dans ce contexte, les cotations du poulet sont orientées à la hausse (graphique 3). Mais la progression est-elle suffisante pour opérer un rattrapage ? D'après l'ITAVI, qui suit le rapport de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » sur l'indice du prix des aliments poulets (IPPI), depuis août 2020, ce rapport est en chute libre, illustrant l'insuffisante répercussion de la flambée du prix de l'aliment par une hausse de l'IPPI⁵. L'indice aliment de l'ITAVI est utilisé dans de nombreux contrats pour la révision automatique du prix. Mais les coûts de production sont également rehaussés sur le poste énergie d'une part, et du fait de la grippe aviaire d'autre part, avec des vides sanitaires allongés. Alors que près de 100 000 ETP dépendent des filières volailles de chair et lapin (source : GIS Elevage Demain), la sauvegarde du secteur est vitale dans un contexte de crise sanitaire aiguë.

Graphique 3 : Prix mensuels moyens stade grossistes MIN de Rungis (en € HT/kg) - Données RNM



Contact : Marine Raffray

marine.raffray@apca.chambaqri.fr

L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE DANS UN CONTEXTE D'INFLATION

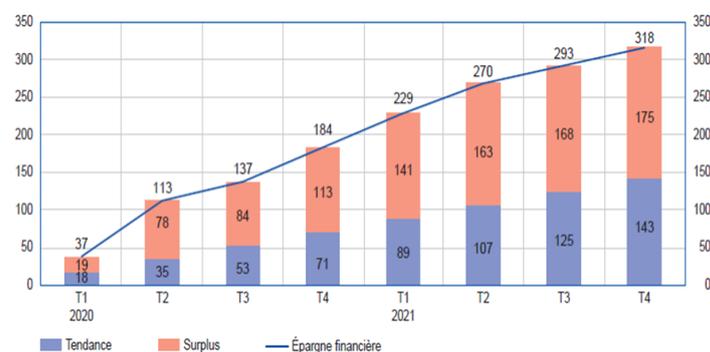
La reprise économique post-covid a engendré de l'inflation, laquelle s'est accentuée en raison de la guerre en Ukraine. Selon les estimations de l'INSEE, sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 3,6% en février 2022 et de 4,5% en mars 2022. Cette inflation est particulièrement perceptible sur les prix à la consommation de denrées alimentaires et de l'énergie. Le Gouvernement français a réagi avant même la guerre en Ukraine, puisqu'il a lancé le « chèque énergie » destiné aux ménages les plus précaires. La question du chèque alimentaire, elle, est restée en suspens. Pourtant, aujourd'hui, la hausse des prix de l'alimentation en France devrait légitimement relancer ce débat.

De l'épargne accumulée pendant les confinements à dépenser...

La pandémie a mené les ménages à épargner davantage. C'est du moins ce qui ressort des analyses de la Banque de France¹ et du Conseil d'Analyse Economique². L'épargne financière des ménages – c'est-à-dire les flux nets de placement financiers diminués des flux nets de dette annuels – s'élevait à 134 milliards d'euros en 2021, soit deux fois plus qu'en 2019 (67 milliards d'euros). En 2020, cette épargne financière des ménages était encore plus importante puisqu'elle a atteint 184 milliards d'euros. Ce phénomène s'explique par deux raisons : l'impossibilité de consommer autant qu'avant du fait des confinements (épargne forcée) et la précaution des ménages causée par des incertitudes économiques et financières liées à la pandémie.

En outre, les ménages se sont légèrement moins endettés en 2020 qu'en 2019 (71 milliards d'euros contre 88), mais les crédits bancaires sont revenus au niveau pré-covid en 2021 (88 milliards d'euros). Il en résulte un surplus d'épargne³ conséquent, estimé à 175 milliards d'euros entre le début de l'année 2020 et la fin de l'année 2021 (graphique 1). Ainsi, en s'appuyant sur les données du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le CAE montre que la pandémie a permis de réduire de 1,5 point de pourcentage la part des ménages ayant un compte courant négatif en fin de mois entre février 2019 et février 2022 (respectivement 14% et 12,5%).

Graphique 1 : Épargne financière, tendance et surplus du premier semestre 2021 au quatrième semestre 2021 (cumuls trimestriels, en milliards d'euros, CVS) Source : INSEE



Ces premiers constats permettraient d'affirmer que les ménages français ont assez de ressources pour faire face à l'inflation. A priori vue donc, l'épargne accumulée par la population française et la baisse de la précarité⁴ ne semblent pas légitimer la

¹Voir « L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en janvier 2022 », de la Banque de France, 3 mars 2022, 5 p., disponible via : https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2022/03/03/impact_crise_covid_mars-2022.pdf et le STAT INFO « Placements et patrimoine des ménages au 3ème trimestre 2021 », Banque de France, février 2022, 5 p., disponible via : https://www.banque-france.fr/sites/default/files/webstat/pdf/pa_men_2231_fr_si_epargne_des_menages_t32021.pdf

²Voir Etienne Fize, Hélène Paris et Marion Rault, « Quelle situation financière des entreprises et des ménages deux ans après le début de la Covid ? », Conseil d'Analyse Economique, focus n°083-2022, mars 2022, 19 p.

³Flux d'épargne financière observée diminués du flux d'épargne financière attendu si la tendance pré-covid s'était prolongée.

⁴La baisse de la part des ménages avec un compte courant négatif en fin de mois entre le début de l'année 2019 et le début de l'année 2022.

création d'une « aide alimentaire », ni même d'un « chèque énergie ».

...Mais pas chez les plus défavorisés

S'arrêter à l'analyse du surplus d'épargne serait toutefois réducteur pour appréhender la question de l'aide alimentaire en France. En effet, il convient d'approfondir l'analyse et de comprendre si cette tendance à épargner durant la pandémie était généralisée à toute la population française. Une évaluation de l'épargne de chaque décile de revenus durant cette période serait donc opportune, mais nous manquons de données à ce sujet.

En revanche, le CAE a démontré que les deux premiers déciles de consommation⁵ avaient aujourd'hui un stock d'épargne presque équivalent à celui d'avant crise alors que le surcroît d'épargne du dernier décile n'a fait qu'augmenter depuis la pandémie. Les deux premiers déciles ont bien épargné durant la crise sanitaire, mais ils auraient consommé presque tout le surcroît d'épargne accumulé pendant cette période. Ainsi, il semblerait que les ménages les plus aisés aient accumulé beaucoup plus d'épargne que les autres, et que les moins aisés soient plus en proie à l'inflation car leur épargne a été utilisée.

Une aide alimentaire nécessaire pour les plus démunis

Les articles de presse consacrés au prix de la baguette paraissent paraître indécents au regard des famines que la guerre russo-ukrainienne occasionnera dans le monde. Selon les estimations de la FAO, le nombre de personnes en sous-nutrition dans le monde pourrait augmenter de 8 à 13 millions en 2022-2023 en raison de ce conflit. Les pays les plus concernés se trouvent en Asie-Pacifique, en Afrique Subsaharienne, au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Si deux questions se posent dans ces pays, celles de la disponibilité et de l'accès, en France, c'est seulement l'accès qui est le paramètre clé. Le degré d'urgence n'est donc pas le même, mais il ne devrait toutefois pas mener à rendre un sujet plus important qu'un autre.

Il se trouve que résoudre le problème de l'accès est possible, dans une certaine mesure. On pourrait augmenter les salaires et/ou à créer une « aide alimentaire » à l'instar du « chèque énergie ». La Convention Citoyenne pour le Climat avait déjà proposé un « chèque alimentaire », qu'Emmanuel Macron s'était engagé à mettre en place. Ce soutien était toutefois envisagé dans un certain périmètre : il devait être réservé aux plus démunis et conditionné à l'achat de produits durables. Serait-il légitime d'allouer une aide alimentaire aux plus démunis sous réserve qu'elle soit utilisée pour l'achat de denrées considérées comme durables ? D'aucuns pourraient considérer que les besoins des plus pauvres seraient incompris. Pourtant, au regard des objectifs environnementaux établis dans Farm to Fork, de l'attachement de la Commission européenne à poursuivre la transition agro-environnementale et des difficultés auxquelles fait actuellement face la filière biologique, rendre les denrées alimentaires vertueuses pour l'environnement et plus accessibles à des populations moins enclines à en consommer n'est pas absurde. Il s'agirait donc d'imbriquer la transition environnementale avec la transition sociale...

Contact : Clémence Dehut

clemence.dehut@apca.chambagri.fr

En l'espace de deux années, la pandémie et la guerre en Ukraine ont porté un coup fatal à la lutte contre l'inflation, engagée depuis trois décennies. Ce combat contre la hausse des prix était fondé sur un objectif précis : redonner du pouvoir d'achat aux ménages par la baisse des prix et non par la hausse de leur salaire. Rien qu'en France, le taux d'inflation annuel, qui était à deux chiffres au début des années 1980, s'était progressivement rapproché des 1 ou 2 %. Engagé par les gouvernements, les Banques Centrales et les entreprises, le combat contre l'inflation semblait durablement gagné, d'autant plus que les critères de convergence dans la zone Euro fixaient un seuil moyen à ne pas dépasser, à savoir 2 %.

La période présente en a décidé autrement, ruinant bon nombre d'efforts entrepris depuis quarante ans. D'abord la pandémie et le fort rebond de l'économie ont été les déclencheurs de la hausse des prix. Celle-ci aurait pu se limiter à environ 3 %. La guerre bouleverse ce scénario. Selon l'INSEE, en rythme annuel, l'inflation s'est hissée en mars à 4,5 %, contre 3,6 % un mois auparavant. Deux composantes de l'indice des prix méritent d'être attentivement observées : l'énergie (+29 %), et l'alimentation (+3 %), poste qui révèle que les pâtes, les œufs, le beurre, la viande surgelée, la farine, le café, sont les produits qui ont connu les hausses les plus significatives. Ce regain d'inflation induit du côté des ménages deux types de comportements, qui sont d'ores et déjà préjudiciables pour les filières agricoles et alimentaires.

Le premier est la quête de produits alimentaires dont les prix sont les plus adaptés aux ressources monétaires des ménages. C'est pourquoi l'attitude de « premiumisation », qui consiste à acheter moins mais mieux, est en train de s'inverser, au profit d'une attention particulière portée au prix, qui se traduit par une hausse des parts de marché des enseignes hard discount depuis la fin de 2021. Une attitude qui ne peut qu'entretenir l'éloignement du consommateur des produits issus de l'agriculture biologique ou sous signes de qualité, dont on imagine les répercussions fortes sur des territoires ayant axé leur stratégie d'attractivité sur des marqueurs de qualité.

Le second relève du quantitatif. La dernière enquête du CREDOC indique en effet qu'un ménage sur deux envisage de réduire ses dépenses, et donc d'acheter moins. C'est près de 70 % chez ceux qui sont les moins aisés socialement. Car il convient d'avoir à l'esprit que l'inflation ne touche pas uniformément toutes les catégories sociales.

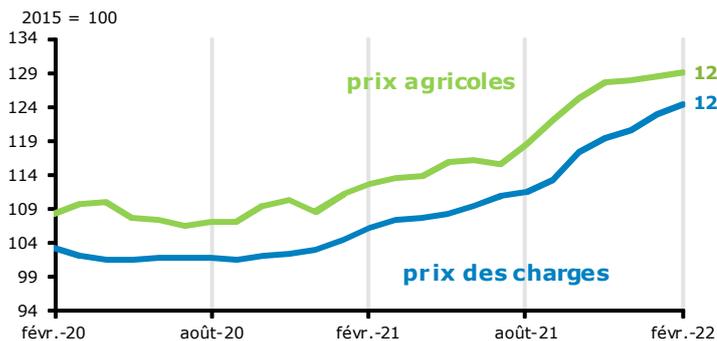
La réponse à apporter pour soulager les dépenses des ménages est multiple. Il y a par exemple l'action menée par l'Etat français pour diminuer le coût du litre de carburant à la pompe. On reparle même de ce projet de « chèque alimentaire » pour les ménages les plus en difficultés. Et puis, comme autrefois, lorsque l'inflation était élevée, l'idée d'une augmentation des salaires s'invite dans les débats. Au regard du redressement des taux de marge moyens des entreprises, il y a une fenêtre de tir, qui est d'autant plus viable que, le chômage étant relativement faible, la demande de main-d'œuvre ne peut que s'établir sur des salaires d'embauche plus élevés. En assouplissant les conditions d'une telle revalorisation des salaires, on sait que cela ouvrirait des débouchés aux firmes produisant des biens alimentaires, tout en incitant les consommateurs à rétablir le lien avec l'agriculture biologique, les signes de qualité, et la proximité avec les producteurs, perspective qui pourrait restaurer un peu de confiance chez les agriculteurs. Mais, comme dans les années 1970, qui se distinguaient par ce que l'on appelait une « spirale prix-salaires », les entreprises se retrouveraient devant la tentation de répercuter la hausse des salaires dans leurs prix, entretenant alors l'inflation. Deux années de bouleversements économiques et sociaux. Et nous n'en serions qu'au début.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

⁵Le CAE a classé les ménages selon les déciles de consommation car il est difficile « de mesurer les revenus à partir des données de comptes bancaires faute de pouvoir à ce stade identifier les différentes sources de revenus des individus (salaires, revenus de remplacement...) au sein des flux entrants sur les comptes. » Les déciles de consommation sont donc utilisés dans l'analyse pour identifier d'une manière détournée le niveau de vie des ménages.

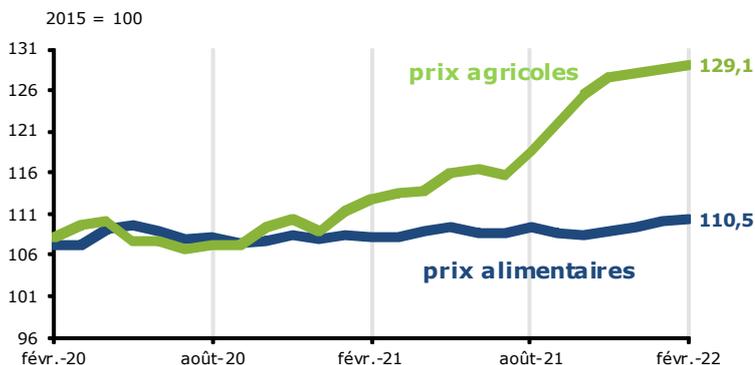
Ciseau des prix (source : INSEE)



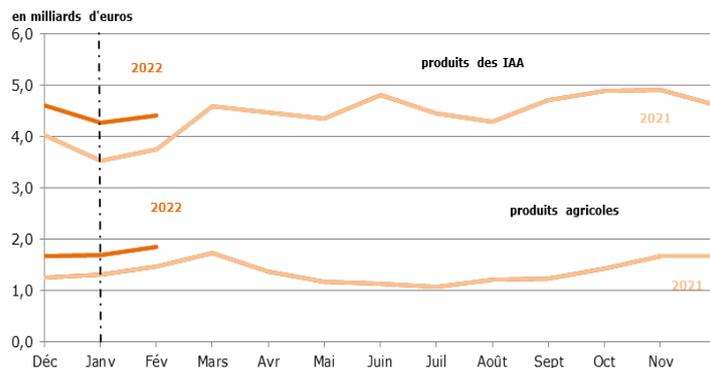
Solde agroalimentaire (source : Douanes)



Prix agricoles et alimentaires (source : INSEE)



Exportations agroalimentaires (source : Douanes)



Source : INSEE	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,9%	2,9%	3,9%
prix agricoles	0,3%	14,3%	19,2%
prix des charges	1,3%	17,1%	20,5%
inflation	1,4%	4,5%	5,6%

Solde du commerce extérieur agroalimentaire

En milliards d'€	en février	en cumul
2022	0,755	1,444
2021	0,679	1,149

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

E-mail : marine.raffray@apca.chambagri.fr

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication :

E-mail : thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2204, mars 2022, « L'impact des clauses/mesures miroirs sur la compétitivité de l'agriculture française »
- Analyses et Perspectives n°2205, mars 2022, « la souveraineté : une énigme dans le paysage agricole »
- Lettre Economique n°424, mars 2022, « Le désastre »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION